



Office de la population
Service des migrations
Domaine de l'immigration et de l'intégration

Ostermundigenstrasse 99B
3006 Berne
+41 31 633 53 15
midi.info@be.ch
www.be.ch/migrations

Demande de transformation de l'autorisation de séjour en autorisation d'établissement

(formulaire à remplir par la personne requérante de façon autonome; un formulaire par personne majeure)

Remarque: S'il n'existe aucun droit légal ou si l'examen de l'octroi d'une autorisation d'établissement n'a pas lieu d'office, le présent formulaire peut être déposé uniquement avec l'avis de fin de validité, c.-à-d. lors de l'expiration de l'autorisation existante.

N° SYMIC

1. Données personnelles de la personne requérante

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Remarque: Une copie du passeport valable du pays d'origine est à joindre à la demande d'octroi de l'autorisation d'établissement; pour les citoyennes / citoyens de l'UE/AELE, la copie de la carte d'identité valable du pays d'origine suffit.

2. Situation familiale

La personne requérante déclare (cocher la case correspondante):

A. État civil

- qu'elle est célibataire.
- qu'elle est mariée ou en partenariat enregistré avec une personne qui vit à l'étranger
- selon la loi. selon la tradition ou la coutume.
- qu'elle est mariée avec une personne vivant en Suisse et vit avec elle en union conjugale effective, non séparée, stable, fait ménage commun avec elle et il n'existe aucune intention de séparation ou de divorce.

Nom de l'époux / épouse ou du / de la partenaire

Adresse complète de l'époux / épouse ou du / de la partenaire

Date et signature du requérant / de la requérante

Date et signature de l'époux / épouse ou du / de la partenaire

- qu'elle est mariée avec une personne vivant en Suisse et ne vit plus avec elle en union conjugale effective, non séparée, stable, ne fait plus ménage commun avec elle ou elle envisage une séparation par un juge ou le divorce.
- qu'elle est divorcée.
- qu'elle est veuve.

B. Enfant (enfant vivant en Suisse ou à l'étranger)

Enfant 1 Sexe féminin masculin

Nom Prénoms

Date de naissance Nationalité

Adresse complète

Nom de l'autre parent

Adresse de l'autre parent

Enfant 2 Sexe féminin masculin

Nom Prénoms

Date de naissance Nationalité

Adresse complète

Nom de l'autre parent

Adresse de l'autre parent

Enfant 3 Sexe féminin masculin

Nom Prénoms

Date de naissance Nationalité

Adresse complète

Nom de l'autre parent

Adresse de l'autre parent

- Lorsqu'il y a quatre enfants ou plus, il est nécessaire de remplir un formulaire distinct.
- Pour chaque enfant en âge de scolarité vivant en Suisse, une confirmation écrite de l'administration scolaire ou de l'établissement compétent doit être jointe.

3. Finances

La personne requérante déclare (compléter la case correspondante):

A. Participation à la vie économique

- qu'elle a une activité lucrative dépendante.
- qu'elle a une activité lucrative indépendante.
- qu'elle est à la recherche d'un emploi depuis le _____.
- qu'elle est sans emploi depuis le _____.

Remarque: Les personnes exerçant une activité salariée doivent joindre une confirmation actuelle de l'employeur (avec indication du taux d'occupation en % ou du nombre d'heures par semaine et si l'emploi est de durée indéterminée ou déterminée). Les personnes qui perçoivent des indemnités de chômage doivent transmettre une attestation récente de l'assurance-chômage mentionnant le délai-cadre restant et une confirmation de résiliation de l'employeur. Les personnes exerçant une activité indépendante sont tenues de remettre une clôture de l'exercice pour les deux dernières années.

B. Aide sociale

- qu'elle-même ou son époux / épouse ou partenaire enregistré/e n'a pas perçu d'aide sociale et n'a pas déposé de demande de soutien à l'aide sociale durant son séjour en Suisse.
- qu'elle-même ou son époux / épouse ou partenaire enregistré/e a perçu de l'aide sociale ou a déposé une demande de soutien à l'aide sociale durant son séjour en Suisse.

Remarque: Des attestations du service social du lieu de domicile actuel et de ceux des trois dernières années doivent être jointes à la demande, avec la mention si des prestations d'aide sociale ont été perçues, le cas échéant pour quelles périodes et pour quel montant total.

C. Prestations complémentaires (PC) ou rente invalidité (AI)

- qu'elle n'a pas perçu de PC ou de rente AI.
- qu'elle a perçu des PC ou une rente AI.

Remarque: Si des prestations PC ou une rente AI ont été perçues, la personne requérante doit joindre la décision de la caisse de compensation cantonale relative aux PC ou à la rente AI.

D. Poursuites ou actes de défaut de biens

- qu'elle n'a pas fait l'objet de poursuites durant son séjour en Suisse.
- qu'elle a fait l'objet de poursuites durant son séjour en Suisse.
- qu'elle ne fait pas l'objet d'actes de défaut de biens.
- qu'elle fait l'objet d'actes de défaut de biens.

Remarque: Les personnes requérantes doivent joindre un extrait récent du registre des poursuites (ne remontant pas à plus d'un mois) pour leur lieu de résidence actuel et tous ceux des cinq dernières années.

4. Procédures pénales

- qu'il n'y a actuellement aucune procédure pénale en suspens en Suisse et/ou à l'étranger contre elle.
- qu'il y a actuellement une procédure pénale en suspens en Suisse et/ou à l'étranger contre elle.

Remarque: Les personnes requérantes doivent joindre un extrait actuel du casier judiciaire.

5. Compétences linguistiques dans la langue de l'arrondissement administratif du lieu de domicile (sauf les enfants mineurs)

- qu'elle parle et écrit cette langue officielle comme langue maternelle.
- qu'elle a fréquenté l'école obligatoire dans cette langue officielle pendant au moins trois ans.
- qu'elle a suivi une formation du degré secondaire II ou du degré tertiaire dans cette langue officielle.
- qu'elle dispose d'une attestation de langue qui confirme ses connaissances de cette langue officielle correspondant aux normes de qualité généralement reconnues pour les tests de langues.

Remarque: Concernant le dernier point, des connaissances orales du niveau de référence A2 et des connaissances écrites du niveau de référence A1 doivent être prouvées. La preuve doit être fournie au moyen d'un passeport des langues fide ou au moyen d'une certification linguistique selon la liste du Secrétariat d'État aux migrations.

6. Examen de la demande

Avant l'octroi d'une autorisation d'établissement, le SEMI examine de manière approfondie le comportement de la personne requérante jusqu'ici et vérifie si son degré d'intégration est suffisant (art. 58a de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration, LEI; RS 142.20; art. 60 de l'ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, OASA; RS 142.201).

7. Obligation de collaborer de la personne requérante

La personne étrangère a l'obligation de communiquer spontanément au SEMI tous les faits déterminants et exacts pour la décision d'octroi de l'autorisation d'établissement (art. 90, lit. a LEI). La personne requérante a l'obligation de collaborer à la constatation des faits. En cas de refus d'une collaboration nécessaire et exigible, l'autorité n'a pas l'obligation d'entrer en matière sur la requête. D'ailleurs, elle apprécie librement ce comportement (art. 20 de la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives, LPJA; RSB 155.21).

8. Données sur le contenu et signature de la demande

Par sa signature, la personne requérante certifie que l'ensemble des indications mentionnées sont complètes et conformes à la vérité et qu'elle a répondu aux éventuelles questions du SEMI. Elle prend acte du fait que de fausses déclarations peuvent entraîner, en tout temps, la révocation de l'autorisation octroyée (art. 62, lit. a et 63, al. 1, lit. a LEI).

.....
Lieu et date

.....
Signature de la personne requérante ou de la représentation légale

Le présent formulaire, dûment complété et accompagné des documents nécessaires, doit être déposé auprès du contrôle des étrangers du lieu de domicile. L'autorité n'examine la demande sur le fond qu'après réception de l'ensemble des documents et renseignements requis.